



## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

### **Autorisation d'Occupation Temporaire**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 24 juin 2022 à 16h00

***Nom et adresse officiels de la personne publique :***

**Ville de Yutz - 107 Grand'rue 57970 Yutz**

Direction de la culture et de la vie associative

Courriel : [yutz@mairie-yutz.fr](mailto:yutz@mairie-yutz.fr)

Adresse internet : [www.ville-yutz.fr](http://www.ville-yutz.fr)

**Objet :** occupation temporaire du domaine public « Marché de Saint-Nicolas 2022 » du 3 au 18 décembre 2022

**Caractéristiques principales :**

La redevance d'occupation et/ou de location de chalet est fixée par Décision N° 7/2021 du 4 avril 2021.

L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'un arrêté temporaire d'occupation du domaine public, précaire et révocable, non constitutif de droits réels.

Votre candidature sera appréciée à partir de critères qualitatifs liés aux objectifs du «Marché de Saint-Nicolas», à son image et au caractère spécifique de la manifestation.

Chaque proposition doit être en rapport avec les festivités de Noël et/ou la thématique de Saint Nicolas.

L'objectif général est que le marché de Yutz propose une offre diversifiée, artisanale et qualitative.

La personne publique se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité et thématique.

La personne publique se réserve le droit d'effectuer les placements des exposants à sa guise, sans avoir besoin de se justifier et cela ne peut donner lieu à aucune réclamation, ni aucun recours. Cet emplacement est décidé de façon à respecter la cohésion de la manifestation, les contraintes techniques des alimentations en fluides et ne répond à aucun autre critère.

La personne publique détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

**Procédure et mode de passation :**

Articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**Conditions de participation :**

Les documents des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

- Le dossier de candidature complété avec la plus grande précision, daté et signé et comportant toutes les pièces annexes demandées ;
- Copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis (voir dossier de candidature) ;
- Pour les débitants de boissons et les restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce ;
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public ;

**Critères de sélection :**

Les critères retenus pour l'appréciation des offres sont indiqués ci-dessous :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1 - Produits ou prestations en lien avec Saint-Nicolas	40
2 – Qualité des produits ou des prestations proposées	30
3 – Originalité de la thématique ou de l'objet de la proposition	20
4 – Qualité esthétique des infrastructures des installations	10

**Chaque critère est noté sur 100, puis les coefficients de pondération sont appliqués à ces notes pour obtenir une note globale pondérée de l'offre.**

**Modalités d'obtention du dossier :**

Le dossier est téléchargeable sur le site [www.ville-yutz.fr](http://www.ville-yutz.fr)

Il peut également être retiré au :

**Mairie de Yutz  
Direction de la culture et de la vie associative  
Complexe Saint Exupéry  
34 avenue du Général de Gaulle  
57970 YUTZ**

**Conditions d'envoi ou de remise des plis :**

1 – Transmission sous support papier.

Les candidats transmettent leur dossier sous pli cacheté portant les mentions :

**Candidature « Marché de Saint-Nicolas »  
NE PAS OUVRIR  
ET LE NOM DE LA SOCIETE**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Yutz**  
**Direction de la culture et de la vie associative**  
**107 Grand'Rue**  
**57970 YUTZ**

**Renseignements complémentaires.**

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus, et ou les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

**Mairie de Yutz**  
**Direction de la culture et de la vie associative**  
**107 Grand'Rue**  
**57970 YUTZ**

Tél. : 03 82 82 26 82

Courriel : [yutz@mairie-yutz.fr](mailto:yutz@mairie-yutz.fr)

Adresse internet : [www.ville-yutz.fr](http://www.ville-yutz.fr)

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Ville de Yutz – Direction de la culture et de la vie associative

Tél. : 03 82 52 31 10

Courriel : [yutz@mairie-yutz.fr](mailto:yutz@mairie-yutz.fr)